

COMMUNE de ST-CLAUD SEANCE N°1 du 25 janvier 2022

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an Deux Mil Vingt-deux, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe, sous la présidence de Monsieur DUBUISSON Pascal, Maire.
Présents :	9	
Votants :	11	
Date de la convocation du Conseil :	18/01/2022	

Présents : Mmes DERRAS Michèle, PINET Laurence, BRISARD Sylviane, PREVOTEL Sylvie ;
MM. DUBUISSON Pascal, MEMIN Frédéric, OUY Mathieu, BERISSET Anthony,
GODINEAU Thomas ;

Absents excusés : Mmes DUPONT Pascale, CANOINE Delphine, BAUDIN Stéphanie
MM. GILLARDEAU Michaël, FRETILLERE Thierry DUCOURET Philippe

Pouvoirs : Mme DUPONT Pascale à M. BERISSET Anthony ;
M. GILLARDEAU Michaël à M. DUBUISSON Pascal ;

Madame PINET Laurence a été désignée secrétaire de séance.

Délibération N° 250122/01

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 16 novembre 2021

M. le Maire présente le compte rendu de la séance précédente du 16 novembre 2021, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal, et demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2021 ;

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Vitesse excessive rue du Commandant Laplante.

Monsieur le Maire informe que les riverains situés en dessous du garage Gorce et Bardet se plaignent de la vitesse excessive des véhicules qui empruntent la rue du Commandant Laplante devant leurs habitations.

Il ajoute que ce mercredi, il a un rendez-vous avec les services de l'ADA de Chabonais, pour discuter des aménagements de sécurité, signalisation possibles, afin de réduire ces problèmes de vitesse présents à différents endroits sur la commune (Chez Robinet, lotissement Clos Gâline, ...).

Délibération N°250122/02

OBJET : Aménagement de bureaux dans les locaux de la mairie.

M. le Maire propose de réhabiliter l'ancien logement désaffecté de la mairie en bureaux.

Il expose que les agents des services techniques vont procéder au nettoyage des locaux et que les gros travaux de réfection, doublage, électricité, menuiserie, seront en partie réalisés par des entreprises locales.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réhabiliter l'ancien logement désaffecté de la mairie en bureaux ;
- d'inscrire ce projet lors du vote du budget primitif 2022 ainsi que les crédits nécessaires ;
- qu'une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental ;
- De proposer le plan de financement suivant :
 - Montant des travaux : 14 219.12 € HT soit 16 816.90 € TTC
 - Subventions : Département : 40 %
 - Fonds Propres : 60 %
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération N° 250122/03

OBJET : Aménagement chemins inscrits au PDIPR.

Monsieur le Maire expose les difficultés que rencontrent les services techniques pour l'entretien de certains chemins ruraux. En effet, les ruissellements à répétition emportent régulièrement les matériaux qui y ont été déposés pour colmater les trous.

Il propose de canaliser dans deux chemins ruraux inscrits au PDIPR, les ruissellements d'eau pluviale qui emportent le calcaire, en installant des rigoles métalliques « REVERDO » acier Brut équipé de grilles PMR.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la mise en œuvre de rigoles métalliques type « REVERDO » dans deux chemins ruraux inscrits au PDIPR n°52 et N°113 ;
- d'inscrire ce projet lors du vote du budget primitif 2022 ainsi que les crédits nécessaires ;
- qu'une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Départemental
- De proposer le plan de financement suivant :
 - Montant des travaux : 7 859 € HT soit 9 430.80 € TTC
 - Subventions : Département : 50 %
 - Fonds Propres : 50 %

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Projet de construction d'un Skatepark.

Monsieur le Maire rappelle les différents contacts qu'il a eus concernant la construction d'un Skatepark à côté du terrain de football et du city stade.

L'objectif de ce projet est de permettre l'accès au sport pour tous et la prise en compte des usagers incluant les spectateurs, les accompagnants, et les pratiquants, avec la mise en œuvre de zones dédiées et végétalisées.

Le site comprendra un skatepark en béton ouvert aux skateboard, trottinettes, rollers, et BMX. L'ensemble sera structuré par un réseau de cheminements et de zones de convivialité propres à générer une ambiance de jardin public.

Une partie du projet sera partiellement couverte.

Il expose que le maître d'œuvre retenu est Hall04 Skateparks sis à Capbreton.

L'enveloppe allouée au projet s'élève à 300 000 € HT.

Dans l'attente des subventions le conseil émet un premier avis favorable au projet.

Délibération n° 250122/05

OBJET : Aménagements paysagers - Lotissement Clos Gâline / Eglise.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du Conseil municipal, Mme CANOINE a fait part des doléances des habitants du lotissement Clos Gâline concernant la sécurité dans ce dernier et de son embellissement.

Il présente les aménagements paysagers proposés par le responsable des espaces verts, M. LIGNET pour ce lotissement et pour les abords de l'Eglise.

Le montant de ces travaux s'élève à 1 127.80 € H.T

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider les propositions de Monsieur LIGNET pour les aménagements paysagers du lotissement Clos Gâline et des abords de l'Eglise ;
- d'inscrire ce projet lors du vote du budget primitif 2022 ainsi que les crédits nécessaires ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Hangar municipaux.

Monsieur le Maire donne la parole à M. GODINEAU pour exposer l'avancée des travaux du hangar qui doit être construit à côté des ateliers municipaux.

Ce dernier présente les schémas du futur bâtiment qu'il a réalisés, et précise que la taille en ateliers va commencer et que la pose devrait débuter dans environ deux à trois semaines.

Budget assainissement :

Monsieur le Maire présente les différents travaux qui devront être réalisés au cours de l'année 2022 :

➤ raccordements au réseau d'eaux usées :

- syndicat des eaux : raccordement dans la rue des Côtes
- 2 poses de tabourets dans la rue des Côtes,
- 1 raccordement dans la rue Albert Moreau.

Défense Incendie :

Monsieur DUBUISSON expose qu'il convient de faire l'acquisition d'une portion de la parcelle E n°585 sise rue des Côtes appartenant à M. BERTRAND pour la mise en place d'une réserve incendie qui couvrira la résidence des Côtes.

SDEG 16 :

Monsieur le Maire informe que depuis 2013 des travaux pour supprimer le matériel d'éclairage public énergivore ont été effectués sur la commune avec la collaboration du SDEG 16.

Des certificats d'économies d'énergie ont été obtenus par ce dernier pour un montant de 6 193,75 €. La répartition entre la commune et le syndicat sera la suivante :

Commune : 3 159,69 €

SDEG 16 : 3 034,05 €

Comptes Administratifs 2021 :

Monsieur DUBUISSON présente les résultats des comptes administratifs 2021 pour la Commune et l'Assainissement, sous réserve d'écritures complémentaires.

Compte Administratif 2021

COMMUNE

	RECETTES	DEPENSES	RECETTES- DEPENSES	DEFICIT REPORTE	EXCEDENT REPORTE	Résultats 2021	DEPENSES ENGAGEES	RECETTES ATTENDUES	TOTAL
<i>rappel 2020</i>	313 709,92	349 259,87	-35 549,95		231 999,58	196 449,63	-58 996,81		137 452,82
SECTION INVESTISSEMENT	309 261,70	227 737,23	81 524,47		196 449,63	277 974,10	-121 622,19		156 351,91
<i>rappel 2020</i>	984 986,37	826 069,02	158 917,35		68 086,84	227 004,19			227 004,19
SECTION FONCTIONNEMENT	1 062 169,54	866 496,35	195 673,19		62 004,19	257 677,38			257 677,38
							2020		364 457,01
							TOTAL 2021		414 029,29

Compte Administratif 2021

ASSAINISSEMENT

	RECETTES	DEPENSES	RECETTES- DEPENSES	DEFICIT REPORTE	EXCEDENT REPORTE	Résultats 2020	DEPENSES ENGAGEES	RECETTES ATTENDUES	TOTAL
<i>rappel 2020</i>	35 117,37	85 104,71	-49 987,34		94 453,75	44 466,41	1 984,80		42 481,61
SECTION INVESTISSEMENT	28 521,31	35 161,96	-6 640,65		44 466,41	37 825,76			37 825,76
<i>rappel 2020</i>	78 522,26	67 190,58	11 331,68		74 187,41	85 519,09			85 519,09
SECTION FONCTIONNEMENT	72 560,64	60 412,56	12 148,08		85 519,09	97 667,17			97 667,17
								2020	128 000,70
							TOTAL 2021		135 492,93

Vote des subventions 2022

Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022

	Subventions votées 2020	Subventions versées 2021	Subventions 2022
AMICALE DES POMPIERS	200	200	200
CAUE	111	122	130
sporting CLUB ST CLAUD	1000	1000	1000
SOCIETE DE CHASSE	400	400	400
DONNEURS DE SANG	300	300	400
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	300	300	300
ANCIENS COMBATTANTS	80	80	80
USEP (imposé)		481,9	500
ADAPEI		320	160
ASSOCIATION DE PECHE	80	80	80
CATS	150	150	150
L'arbrachats			150
NATURE ET ACCUEIL	150	150	150
COOPERATIVE SCOLAIRE	3000	1000	5500
CULTURE ET PATRIMOINE	400	400	400
CLUB CYCLISTE	360	360	360
La grande Famille confolentaise	24	50	50
SPORTS ET LOISIRS Fête de Pâques		300+100 apéro cagouille	300
Fondation du Patrimoine	100		100
Sauvegarde de l'Eglise	300	300	300
Collège Louis Pasteur	40		100
Collège Jean Michaud			100
La tirelire	400 régul	200	200
CHAMBRE AGRICULTURE		600	600
De la porcelaine à la sculpture	100 voté non versé		200 de 2020 et 2021
Les amis du trail de la Sonnette		100	100
le théâtre du coin		200	200

Délibération n°250122/06

OBJET : Convention avec le Club des Aînés de ST CLAUD pour l'utilisation de la salle des fêtes « Joël BAUDET ».

Monsieur DUBUISSON informe que lors du précédent mandat, une convention a été établie avec le Club des Aînés concernant l'utilisation de la salle des fêtes à titre gratuit pour l'organisation de cinq repas dans l'année.

Il émet la possibilité de renouveler celle-ci en conservant les mêmes conditions.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Club des Aînés à utiliser la salle des fêtes Joël BAUDET gratuitement dans le cadre de l'organisation de repas d'anniversaires cinq fois dans l'année;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Tarif chauffage yoga

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal il a été décidé de fixer le montant du chauffage pour les cours de Yoga à 200 € pour une année à raison de 2 séances par semaines. La personne dispensant les cours sollicite un tarif inférieur.

Les membres du Conseil rejettent à l'unanimité cette requête et maintiennent le tarif de 200 € à l'année.

Délibération n°250122/07

OBJET : Tabac Presse de SAINT-CLAUD

Monsieur DUBUISSON informe que M. MASSON gérant du bureau de Tabac de ST CLAUD a été obligé d'enlever son enseigne Maison de la Presse, celle-ci étant une marque déposée.

Ce dernier a sollicité la municipalité pour rebaptiser son commerce « Tabac Presse de SAINT-CLAUD ». Une enseigne remplacera celle qui a été supprimée.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. MASSON gérant du bureau de Tabac sis 21 avenue Pasteur à SAINT-CLAUD à poser une enseigne sur son commerce « Tabac Presse de SAINT-CLAUD »
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Maison SIMON :

Monsieur le Maire informe que Mme PEROT Architecte va suivre le chantier de restauration de la maison SIMON.

Il propose d'aménager au rez-de-chaussée, d'un côté, une salle de motricité pour les enfants de l'école et les éventuels cours de gymnastique, yoga..., d'un autre côté, deux pièces et une salle d'attente pour accueillir un cabinet médical. A l'étage, une grande salle de réunion et des bureaux pour les associations pourraient être aménagés.

Marché :

Monsieur DUBUISSON informe que M. ROLLAND poissonnier va venir s'installer sur le marché de ST CLAUD.

Le petit théâtre du coin :

L'association du petit théâtre du coin de ST CLAUD va recevoir une troupe de Mansle pour la diffusion de leur pièce de théâtre dans la salle des fêtes « Joël BAUDET »

Sports et Loisirs :

L'association Sports et Loisirs souhaite organiser une fête le 3 juillet 2022 à Négret. Au cours de cette journée il y aura un vide grenier, un repas campagnard et une randonnée organisée en collaboration avec une association de Cellefrouin.

Machine à pain :

M. GODINEAU demande où en est la requête de M. VOLLET gérant de la boulangerie du Moulin à SAINT-CLAUD concernant l'implantation d'une machine à pain sur la place Sadi Carnot.

M. DUBUISSON informe qu'une rencontre a été organisée par la mairie avec l'architecte des bâtiments de France et qu'il convient de monter un abri en bois. La commune de son côté donne l'autorisation à M. VOLLET d'occuper le domaine public, il appartient à ce dernier de faire le nécessaire pour être en conformité avec les prescriptions de l'architecte.

Une redevance sera sollicitée à M. VOLLET pour l'utilisation du domaine public et de l'électricité.

Fermeture des déchetteries :

Monsieur Dubuisson expose le projet de Calitom qui est de supprimer certaines déchetteries, Roumazières, Chabanais, Saint-Claud. Mme DERRAS ajoute que la fermeture de ST CLAUD est annoncée pour 2031. La problématique de ces déchetteries et leur capacité à s'agrandir, afin de pouvoir installer des bennes supplémentaires pour augmenter la qualité du tri.

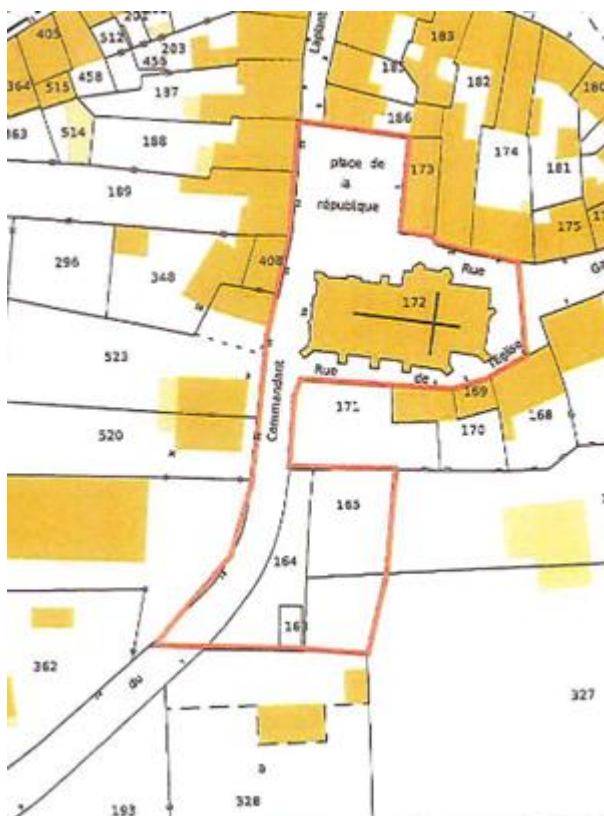
Mme le Maire de ROUMAZIERES a organisé un blocage de la déchetterie de ROUMAZIERES avec d'autres Maires sans en avoir averti ST CLAUD.

Monsieur DUBUISSON expose que certains habitants et membres d'associations de ST CLAUD proposent de lancer une pétition contre ces fermetures et d'organiser aussi des opérations de blocage. Il demande aux membres du Conseil la position qu'il doit adopter : se rallier au mouvement de ROUMAZIERES, ou rester indépendant et soutenir le mouvement des habitants de ST CLAUD.

Les membres du Conseil décident de ne pas s'associer au mouvement porté par la mairie de ROUMAZIERES.

Délibération n°250122/08

OBJET : Diagnostic archéologique- Aménagement parking et place de la République, Rue du Commandant Laplante.



Monsieur DUBUISSON rappelle que dans le cadre de l'aménagement du bourg, il a été décidé de faire l'acquisition de parcelles sises rue du Commandant Laplante, afin de permettre la réalisation d'un parking. Il précise que les actes ont été signés en 2021. D'autre part, des travaux sont également prévus sur la place de la République.

Compte tenu de la situation de ces terrains, à proximité de l'Eglise, il convient avant tous travaux de faire procéder à la réalisation d'un diagnostic d'Archéologie préventive qui a été prescrit par le Préfet de Région le 25 janvier 2021, par arrêté n°75-2021-0109.

Il ajoute qu'une convention doit être signée avec l'Institut National de Recherches Archéologiques préventives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de faire procéder à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive préalablement nécessaire à l'exécution des travaux d'aménagement d'un parking sis rue du Commandant Laplante à SAINT-CLAUD en dessous de l'Eglise ;
- précise que les parcelles concernées par ces travaux sont les numéros 163, 164, 534 et 537 de la section AB, et une partie du domaine public non cadastré (place de la République, rue de l'Eglise, rue du Commandant Laplante, rue Gambetta) ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°250122/09

OBJET : Virement de Crédits DM8;

Monsieur le Maire expose que certains crédits votés lors du budget primitif 2021 sont insuffisants.

Il propose de faire les affectations suivantes :

Section de fonctionnement Dépenses :

Compte 7391178 : + 2 € ;

Compte 673 : - 2 € ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'effectuer le virement de crédits exposé ci-dessus ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée 23h30